



Audit
osez une signature
qui rassure

SAS au capital de 316 000 €
RCS Orléans 087 180 089

Siège social :
1A Allée des Balletières
45650 SAINT JEAN LE BLANC

LOIRET NATURE ENVIRONNEMENT

Association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901

**Siège social : 64 route d'Olivet
45100 ORLEANS**

SIREN : 309000826

EXERCICE 2025

Clos le 31/12/2025

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

PRESENTE PAR

La S.A.S. OSE AUDIT

Société de Commissaires aux Comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux adhérents de l'association LOIRET NATURE ENVIRONNEMENT

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LOIRET NATURE ENVIRONNEMENT relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Mise en adéquation du plan comptable LNE avec les préconisations du Plan Comptable (ANC n°2022-06) au paragraphe « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant la première application du règlement ANC N° 2022-06 modifiant le règlement ANC N°2018-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents

Le rapport moral et le rapport de gestion ne nous ayant pas été communiqués, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ces documents en vue de nous assurer de leur sincérité et leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction,

- ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
 - il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint-Jean-le-Blanc, le 19 mars 2026

Le Commissaire aux Comptes,
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre,

S.A.S Ose Audit



Jorge DA CUNHA
Commissaire aux comptes



Paul-Antoine TOMAS
Commissaire aux comptes

BILAN au 31 décembre

A.G. ordinaire
21/03/26

en €

ACTIF				PASSIF						
				2025	2024			2025	2024	
IMMOBILISATIONS		valeur d'acquisition	total amorti	105 647	104 440	FONDS ASSOCIATIFS et REPORT A NOUVEAU		291 694	232 270	
			valeur nette							
	Terrain "Station"	9 270,81	-			9 270,81				
	Terrain "Croix de Micy"	3 227,50	-			3 227,50				
	Terrain "Mareau aux prés"	7 189,00	-			7 189,00				
		19 687,31	-			19 687,31				
	Logiciels	2 146,44	2 146,44			0,00				
	Maison de la Nature & de l'Env.	68 602,06	68 602,06			0,00				
	Aménagements de la M.N.E.	205 959,74	126 133,38			79 826,36				
	Installation et agenct de sites	15 321,47	15 321,47			0,00				
Véhicules	52 914,17	52 914,17	0,00							
Matériels de bureau	660,99	168,70	492,29							
Matériels micro-informatiques	15 644,59	11 730,27	3 914,32							
Mobilier	4 898,10	4 898,10	0,00							
Autres matériels et outillages	12 433,74	11 973,98	459,76							
Matériels d'animation	21 789,88	20 522,89	1 266,99							
total :	400 371,18	314 411,46	85 959,72							
CREANCES				240 847	190 080			184 062	144 620	
	Clients - produits à recevoir	150 249								
	Subventions et autres créances	90 270								
	Personnel et comptes rattachés	329								
TRESORERIE				386 027	356 427					
	Livrets	375 670								
	Compte courant	10 345								
	Caisse	12								
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				929	1 334					
TOTAL				733 450	652 281			733 450	652 281	

OSE AUDIT

1A allée des Balletières

45650 Saint-Léon le Blanc

R.C.S. Orléans 087 180 089 - APE : 6920Z
SAS de Commissaires aux Comptes
Au capital de 316 000 €

RESULTAT

en €

A.G. ordinaire
21/03/26

CHARGES	2025	2024	PRODUITS	2025	2024
60-ACHATS	13 567	14 356	70-VENTES	60 072	75 325
Eau, électricité, chauffage	2 444	2 497	Inventaires et expertises	60 072	75 325
Carburant	4 246	4 521			
Fournitures, petits équipements	6 877	7 337	70-AUTRES PRODUITS ASSOCIATIFS	43 771	30 576
61-SERVICES EXTERIEURS	51 309	51 847	Animations et formations	41 486	26 505
Prestations de services	11 745	16 948	Diverses refact., locations, expos, brochures	557	1 803
Autres prestations de services	24 065	18 360	Remboursements déplacements	1 693	2 021
Locations et crédit bail	2 538	2 542	Publications (Atlas)	35	247
Entretien et maintenance	8 030	9 672			
Assurances	3 934	3 561	74-SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	3 393	3 845
Documentation et abonnements	911	684	Municipalités	3 393	3 845
Frais de séminaires	87	80			
62-AUTRES SERVICES EXTERIEURS	44 805	37 185	-SUBVENTIONS RESERVE NATURELLE ST MESMIN	162 123	164 207
Honoraires	11 556	10 664	Ministère Environnement	142 458	142 357
Salons, conférences	25	333	Conseil départemental Loiret	19 665	21 850
Frais déplacements, missions, réceptions	26 267	18 913			
Affranchissements	2 547	2 715	-SUBVENTIONS ET CONVENTIONS SUR PROJETS	481 651	468 735
Téléphone	3 485	3 524	DREAL Centre Val de Loire	18 000	8 500
Services bancaires	684	806	ETAT- Fonds verts	5 000	14 500
Adhésions et cotisations diverses	240	230	DDT Loire	2 500	7 250
			ARS	11 000	0
63-IMPOTS ET TAXES	30 855	35 531	DRAJES	2 410	0
Taxes / salaires et formation professionn.	29 471	33 659	Région Centre Val de Loire	107 492	203 250
Taxe foncière	1 280	1 265	Conseil départemental Loiret	8 100	9 000
Taxes diverses	104	607	Agence de l'Eau Loire Bretagne	16 902	21 585
			Communes	33 600	40 360
64-CHARGES DE PERSONNEL	598 966	606 802	Conventions sur projets	269 932	164 290
Salaires bruts	455 664	461 575	Quote part annuelle subv. d'investissement	6 715	0
Varation provision pour congés payés	2 663	1 581			
Charges sociales	130 430	138 425	75-AUTRES PRODUITS DE GESTION	39 343	23 882
Cotisation s/ droits d'auteurs	19	42	Remboursements formations et divers	5 532	3 004
Organismes formation	5 014	2 472	Adhésions	8 035	8 465
Gratifications stagiaires	5 176	2 708	Abandons de créances des bénévoles	17 546	12 413
			Libéralités reçues (dons)	6 630	0
65-AUTRES CHARGES DE GESTION	1 884	1 791	Indemnités et autres produits	1 600	0
Cotisations et div. charges (dont FNECVL)	1 884	1 791			
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	1 233	76-PRODUITS FINANCIERS	3 799	4 947
68-DOTATIONS ET PROVISIONS	22 846	12 487	77-AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	17 148
Dotations aux amortissements	12 791	12 487	Quote part annuelle subv. d'investissement	0	6 125
Dotations aux provisions	10 054	0	Dons	0	8 881
			Autres produits exceptionnels	0	2 142
689-ENGAG. A REALISER S/ SUBV. ATTRIBUEES	34 248	83 518	781-REPRISE DE PROVISION D'EXPLOITATION	0	37 846
69 - IMPOT	332	271	789-REPORT RESSOURC. NON UTILIS. / SUBV. ATTRIBUEES	83 518	77 933
TOTAL DES CHARGES	798 811	845 021	TOTAL DES PRODUITS	877 669	904 445
Résultat de l'exercice (excédent)	78 859	59 424			
TOTAL	877 669	904 445	TOTAL	877 669	904 445
864 - BENEVOLAT VALORISÉ	86 553	0	875-DONS EN NATURE	86 553	0
TOTAL GLOBAL	964 222	904 445	TOTAL GLOBAL	964 222	904 445

26 communes

Ascoux
Bou
Chilleux aux Bois
Combleux
Dadonville
Fay aux loges
Fleury les Aubrais
Ingré
La Chapelle St Mesmin
La Ferté St Aubin
Lailly en val
Le Malesherbois
Mardié
Mareau aux prés
Mézière lez Cléry
Montargis
Ormes
Pithiviers
Saint Ay
Saint Denis de l'hôtel
Saint Denis en Val
Saint Hilaire St Mesmin
Saint Jean le Blanc
Saint Jean de la Ruelle
Saint Pryvé St Mesmin
Semoy

OSE AUDIT

51100 Saint Jean le Blanc

45650 Saint Jean le Blanc

45650 Saint Jean le Blanc

R.C.S. Orléans 087 180 089 - APE : 9020Z

de Commissaires aux Comptes

Au capital de 310 000 €

LNE – Clôture des comptes 2025 (annexes)

Introduction sur l'Association LNE :

- **L'association est apolitique et laïque et a pour objet :**
 - ✓ D'étudier et de protéger les milieux naturels et la biodiversité ; de veiller et de participer activement à la préservation de la faune, de la flore et des sites nécessaires à la conservation de celles-ci ;
 - ✓ D'éduquer et de sensibiliser tous les publics aux problèmes environnementaux par une vulgarisation scientifique rigoureuse s'appuyant sur les recherches en cours ;
 - ✓ De participer au débat public auprès des institutions locales, départementales, régionales ou nationales ;
 - ✓ D'engager toute action visant à réduire les impacts néfastes de l'homme sur son environnement.
- **L'association a pour champ principal d'intervention et d'études le département du Loiret. Sa durée est illimitée et son siège social est situé à Orléans, 64 route d'Olivet.**
- **Moyens d'action de l'Association. Elle peut :**
 - ✓ Organiser ou participer à des études et suivis sur des milieux naturels et les espèces ;
 - ✓ Inciter à la création de Réserves Naturelles et participer à leur gestion éventuelle ;
 - ✓ Organiser des conférences, des sorties thématiques et expositions publiques ;
 - ✓ Publier des communiqués de presse, bulletins, brochures, livres, sous toutes les formes ;
 - ✓ Développer des collaborations ou des partenariats avec les associations, sociétés, organismes publics ou privés poursuivant les mêmes buts ;
 - ✓ Adhérer à toute fédération, association ou société et éventuellement leur représentation dans la région ;
 - ✓ Acquérir du matériel destiné aux travaux d'études, ainsi que des immeubles strictement nécessaires à la poursuite des dits travaux et gérer les propriétés acquises ;
 - ✓ Engager et rémunérer du personnel si nécessaire ;
 - ✓ Engager toutes actions légales, y compris auprès des tribunaux, nécessaires à la défense et à la préservation de la nature, de l'environnement et du cadre de vie ;
 - ✓ Participer à toute manifestation ou événement en rapport avec l'objet de l'Association.

Règles et méthodes comptables :

Les règles comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Mise en adéquation du plan comptable LNE avec les préconisations du Plan Comptable (ANC n°2022-06)

	LNE < 2025		LNE >= 2025
comptes impactés :	138100	====>	131100 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT
	153100	====>	152100 - PROVISIONS POUR PENSIONS ET OBLIGATIONS
	771100	====>	758200 - LIBERALITES RECUES (DONS)
	771200	====>	758000 - INDEMNITES ET AUTRES PRODUITS
	777100	====>	747000 - QUOTE-PART SUBV INVESTISS

RESEAU AUPRES

1A allée des Balletières

Le compte de Résultat détaillé permet de visualiser le comparatif entre les méthodes 2025 et 2024.

556502001 Jean le Blanc
R.C.S. Orléans 087 180 089 – APE : 6920Z
SAS de Commissaires aux Comptes
Au capital de 316 000 €

Détail des éléments comptabilisés en Résultat courant en 2025 qui auraient figuré en Résultat exceptionnel avant application de l'ANC 2022-06 + Rappel de la composition du Résultat exceptionnel de 2024.

Comptes	Etat des créances	méthode jusqu'en 2024		méthode 2025
		2024	2025 proforma	
	<u>64 - Masse salariale</u>			
648200	Autres charg de personnel / dt régul paie 01/2025			-1 827,80
648200	Autres charg de personnel / divers			43,86
	<u>67 - Charges exceptionnels</u>			
671100	Animation Graine cvl 22115an perte	1 135,00		
671100	Divers	98,00	43,86	
671100	Agence de l'Eau perte/subv projet Cuivré des marais		7 370,65	
TOTAL CHARGES		1 233,00	7 414,51	-1 783,94
	<u>74 - Subventions</u>			
740530	Subvention sur opérations / Agence de l'Eau / perte			-7 370,65
747000	Quote-part annuelle subvention investissement			6 714,96
	<u>75 - Produits de gestion</u>			
758000	Indemnités et autres produits			1 600,00
758200	Libéralités reçues (dons)			6 630,41
	<u>77 - Produits exceptionnels</u>			
771100	Dons reçus	8 881,01	6 630,41	
771200	Autres (indemnités affaires judiciaires)	1 700,00	1 600,00	
	Autres (charg de personnel, régul paie 01/2025)		1 827,80	
	Autres (MAIF remboursement sinistre)	441,80		
777100	Quote-part annuelle subvention investissement	6 124,87	6 714,96	
TOTAL PRODUITS		17 147,68	16 773,17	7 574,72
RESULTAT COURANT :		0,00	0,00	9 358,66
RESULTAT EXCEPTIONNEL :		15 914,68	9 358,66	0,00

Comptabilisation du Bénévolat valorisé (Débit du 864000) avec contrepartie en Dons en nature (Crédit du 875000) pour la première fois en 2025. Ce chiffrage complète le pied de page du Compte de résultat.

Evénements significatifs au cours de l'exercice :

RAS

Fonds propres :

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du Résultat	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	127 190,93				127 190,93
Fonds propres avec droit de reprise					0,00
Ecart de réévaluation					0,00
Réserves					0,00
Report à nouveau	105 078,59	59 424,28			164 502,87
Excédent ou Déficit	59 424,28		78 858,62	59 424,28	78 858,62
Situation nette	291 693,80	59 424,28	78 858,62	59 424,28	370 552,42
Fonds propres consommables					0,00
Subventions d'investissement	42 703,65		8 800,00	6 714,96	44 788,69
Fonds dédiés sur subventions	83 518,00		22 648,00	71 918,00	34 248,00
TOTAL	417 915,45	59 424,28	110 306,62	138 057,24	449 589,11

OSE AUDIT
1A allée des Balletières
45650 Saint Jean le Blanc
R.C.S. Orléans 183 780 089 - APE 8420Z
SAS de Commissaires aux Comptes
Au capital de 316 000 €

Information sur la moyenne des effectifs salariés par catégorie :

Cadres	2,0 ETP moyen
Non cadres	9,2 ETP moyen

Provision pour Indemnités de fin de carrière :

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédit projetées (ou méthode du prorata des droits au terme). Cette méthode est définie par la norme comptable IAS 19 révisée (norme européenne) et par la norme FAS87 (norme US GAAP). Elle est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC. Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de dette actuarielle.

Cette méthode consiste à :

- ✓ Evaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise ;
- ✓ Actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs (VAP).
- ✓ Proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle (Valeur actualisée de l'obligation).

Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'entreprise correspond à la somme des engagements individuels.

Les principales hypothèses retenues sont :

- ✓ Taux d'actualisation : 3,5 % – taux de rendement moyen des obligations d'entreprises de première catégorie (obligations corporates AA) cf taux IBOXX Corporates AA (Indexco.com).
- ✓ Revalorisation salariale annuelle +3,0 % (cadre et non cadre)
- ✓ Taux de charges patronales (44,0% cadre, 40,0% non-cadre).
- ✓ Droits conventionnels établis à partir de la convention collective ECLAT.
- ✓ Taux de turnover : faible
- ✓ Table de mortalité : INSEE 2018-2020.
- ✓ Taux de départ volontaire 100%.
- ✓ Age de départ à la retraite à taux plein : 64 ans cadres & non-cadres

Compte-tenu de l'ensemble des paramètres retenus, le montant de l'engagement calculé s'élève à **99 799€** au 31/12/25.

Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties sur le mode linéaire.

Les durées d'amortissement prévues pour dépréciation des immobilisations sont :

• Logiciels	3 ans
• Immeuble	20 ans
• Gros aménagement des locaux (toiture)	25 ans
• Aménagement des locaux	10 ans
• Installations, agencements de sites	5 ans
• Véhicules	5 ans
• Matériels de bureau	5 ans
• Matériels informatiques	3 ans
• Matériels d'ameublement	5 ans
• Autres matériels et outillages	5 ans
• Matériels d'animation	3 ans

OSE AUDIT

1A allée des Balletières
45650 Saint Jean le Blanc
R.C.S. Orléans 087 180 089 – APE : 6920Z
SAS de Commissaires aux Comptes
Au capital de 316 000 €

Tableau des immobilisations	Valeur brute à l'ouverture	Reclassement	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture
LOGICIELS	4 642,77			2 496,33	2 146,44
TERRAINS	19 687,31				19 687,31
LOCAUX	68 602,06				68 602,06
AMENAGEMENTS DES LOCAUX	196 638,36		9 321,38		205 959,74
AMENAGEMENTS DE SITES	15 321,47				15 321,47
VEHICULES	52 914,17				52 914,17
MATERIELS DE BUREAU	527,90		546,99	413,90	660,99
MATERIELS MICRO-INFORMATIQ.	16 146,33		3 736,06	4 237,80	15 644,59
MATERIELS D'AMEUBLEMENT	7 279,59			2 381,49	4 898,10
AUTRES MATERIELS & OUTILLAG.	12 919,62			485,88	12 433,74
MATERIELS D'ANIMATION	22 054,07		394,00	658,19	21 789,88
TOTAL	416 733,65	0,00	13 998,43	10 673,59	420 058,49

Tableau des amortissements	Valeur brute à l'ouverture	Reclassement	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture
LOGICIELS	4 589,65		53,12	2 496,33	2 146,44
TERRAINS	0,00				0,00
LOCAUX	68 602,06				68 602,06
AMENAGEMENTS DES LOCAUX	115 769,51		10 363,87		126 133,38
AMENAGEMENTS DE SITES	15 321,47				15 321,47
VEHICULES	52 914,17				52 914,17
MATERIELS DE BUREAU	527,90		54,70	413,90	168,70
MATERIELS MICRO-INFORMATIQ.	14 441,71		1 526,36	4 237,80	11 730,27
MATERIELS D'AMEUBLEMENT	7 279,59			2 381,49	4 898,10
AUTRES MATERIELS & OUTILLAG.	12 290,26		169,60	485,88	11 973,98
MATERIELS D'ANIMATION	20 557,26		623,82	658,19	20 522,89
TOTAL	312 293,58	0,00	12 791,47	10 673,59	314 411,46

Nature des subventions octroyées et catégories administratives :

	Subventions de fonctionnement	2025	2024
Etat	Ministère de l'Environnement (Réserve Naturelle)	142 458,00	142 357,00
	DREAL Centre Val de Loire	18 000,00	8 500,00
	Etat - Fonds verts	5 000,00	14 500,00
	DDT Loire	2 500,00	7 250,00
	ARS	11 000,00	0,00
	DRAJES	2 410,00	0,00
		181 368,00	172 607,00
Etablissm. publics	Agence de l'Eau (Loire-Bretagne & Seine-Normandie)	16 902,35	21 585,00
		16 902,35	21 585,00
Collectivités territoriales	Région Centre Val de Loire	107 492,00	203 250,00
	Conseil départemental Loiret	27 765,00	30 850,00
	Communes	36 993,00	44 205,00
		172 250,00	278 305,00
TOTAL		370 520,35	472 497,00

Subventions d'investissement		2025	2024
Collectivités territoriales	Région Centre Val de Loire	8 800,00	8 600,00
		8 800,00	8 600,00
TOTAL		8 800,00	8 600,00

OSE AUDIT

2024
45650 Saint-Jean le Blanc
C.S. Orléans 080 089 - APE : 6920Z
SAS de Commissaires aux Comptes
Au capital de 316 000 €

Subventions d'équipements (évolution) :

Elles suivent les mêmes principes que les immobilisations qu'elles financent, aussi bien pour la date de mise en service, que la durée d'amortissement.

Subventions d'équipement	Valeur brute à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture
Report	240 945,64			240 945,64
Mise(s) aux rebuts			169 562,49	-169 562,49
Subv d'équipement année N		8 800,00		8 800,00
TOTAL	240 945,64	8 800,00	169 562,49	80 183,15

Amortissement des subventions d'équipement	Valeur brute à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture
Report	198 241,99	6 714,96		204 956,95
Mise(s) aux rebuts			169 562,49	-169 562,49
TOTAL	198 241,99	6 714,96	169 562,49	35 394,46

Fonds dédiés :

Engagements à réaliser sur subventions attribuées	Valeur brute à l'ouverture	Augmentation	Utilisation en cours d'exercice	Fonds restants à engager
AELB / Fonds vert Cuivré	11 100,00		11 100,00	0,00
AESN / Cuivré	5 213,00		5 213,00	0,00
Région / IBC Gien	10 000,00		10 000,00	0,00
Conv LPO	1 500,00		1 500,00	0,00
Conv EET Messas	800,00		800,00	0,00
Région / IBC Griselles	9 000,00		9 000,00	0,00
Région / IBC Cepoy	9 000,00		9 000,00	0,00
Région / IBC Donnery	10 000,00		10 000,00	0,00
AELB / OC2030	2 830,00		2 830,00	0,00
AELB / Région Eau	2 475,00		2 475,00	0,00
DRAJES - Animation	1 600,00			1 600,00
Région / IBC St Benoit sur Loire	20 000,00		10 000,00	10 000,00
WATTY / ECOPOUSSE		8 657,00		8 657,00
ARS		7 857,00		7 857,00
FONDATION DE France		3 571,00		3 571,00
FNECVL / Objectif mare 3		1 438,00		1 438,00
FNECVL / 1TB 3		1 125,00		1 125,00
TOTAL	83 518,00	22 648,00	71 918,00	34 248,00

OSE AUDIT

1A allée des Balletières
45650 Saint Jean le Blanc
R.C.S. Orléans 087 180 089 – APE : 6920Z
SAS de Commissaires aux Comptes
Au capital de 316 000 €

Provision pour congés payés :

Elle est calculée par salarié en fonction du nombre de jours acquis restant au 31 décembre.

Le salaire brut des 12 derniers mois (à fin décembre) sert de référence, il est multiplié par le nombre de jours acquis et divisé par 26 (*), auquel est appliqué le taux de charges patronales et fiscales du salarié constaté au cours de l'année.

Pour tout CDD éventuel encore présent au 31 décembre il a été tenu compte des 10% d'indemnités de précarité.

Provision pour CP, précarité	Valeur brute à l'ouverture	Provision	Reprise	Valeur brute à la clôture
en jours	340,13	343,11	340,13	343,11
montant brut	34 181,00	35 762,00	34 181,00	35 762,00
charges patronales	13 128,00	14 210,00	13 128,00	14 210,00
TOTAL	47 309,00	49 972,00	47 309,00	49 972,00

(*) 52 semaines /12 mois = 4,33 semaines travaillées par mois. Droit à congés = 5 semaines x 6 jours.

6 jours par semaine x 4,33 semaines = **26** jours travaillés par mois.

Charges et Produits constatés d'avance :

Charges, pour 929,20€.

Il s'agit d'un contrat de location / abonnement (prorata N+1) et d'une facture de 600€ au titre de la réalisation de l'agenda du 1^{er} semestre (N+1)

Les produits : néant.

Charges à payer et Produits à recevoir : Néant

Créances et dettes :

Comptes	Etat des créances	Montant	A un an	A plus d'un an
	<u>Autres créances clients</u>			
411100	Divers ANIMATION	49 179,56	49 179,56	
411150	Divers INVENTAIRES EXPERTISES	44 584,00	44 584,00	
411COTAB	Cotisations Dons	90,00	90,00	
411DCM	DCM / LE CIMENROUTE / S	3 877,50	3 877,50	
411EQUIOM	EQUIOM Granulats	4 900,00	4 900,00	
411LOGEM	LOGEM LOIRET	5 680,00	5 680,00	
411MAIRIES	MAIRIES ET COLLECTIVITES	26 910,00	26 910,00	
411RTE	RESEAU TRANSPORT ELECTRICITE	5 440,00	5 440,00	
411SABCO	SABCO-SABLOIRE	2 820,00	2 820,00	
411SITO	SITOMAP	5 680,00	5 680,00	
411SNB	SOCIETE NOUVELLE DE BATIMENT	1 087,50	1 087,50	
	<u>Personnel et cptes rattachés</u>			
421...	Personnel	0,15	0,15	
425200	avances permanentes	328,68	328,68	
	<u>Charges sociales</u>			
441UNIFORM	REMBOURSEMENT UNIFORMATION	1 619,00	1 619,00	
	<u>Subventions à recevoir</u>			
441AELB	AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE	8 621,50	8 621,50	
441AESN	AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	1 406,00	1 406,00	
441REGIO	REGION	74 873,00	74 873,00	
441DREAL	MINISTERE ENVIRONNEMENT	3 750,00	3 750,00	
486100	<u>Charges constatées d'avance</u>	929,20	929,20	
		241 776,09	241 776,09	

OSF AUDIT
1A allée des Balletières
45650 Saint Jean le Blanc
R.C.S. Orléans 40180 089 - APE : 6920Z
SAS de Commissaires aux Comptes
Capital de 316 000 €

Comptes	Etat des dettes	Montant	A un an	A plus d'un an
	<u>Fournisseurs et comptes rattachés</u>			
401100	Fournisseurs divers	4 912,00	4 912,00	
401CRE	CREAMINE	600,00	600,00	
401GOU	GOUEFFON SARL	1 140,00	1 140,00	
401JDCV	ECO ENTOMOLOGIE	5 109,60	5 109,60	
401ORA	ORANGE SA	236,41	236,41	
401PASB	PERSONNEL ADMINIST	120,00	120,00	
401PRE	PREVOST OFFSET	1 647,60	1 647,60	
401SAGE	SAGE SAS	126,71	126,71	
401THO	Cabinet Sylvain THOMAS	468,00	468,00	
401VAN	VANDROMME	562,50	562,50	
408100	Fact non parvenues (dont 5 100€ OSE Conseils)	7 116,61	7 116,61	
	<u>Clients</u>	0,00	0,00	
	<u>Personnel et cptes rattachés</u>			
421...	Collaborateurs	10,50	10,50	
428500	Provision congés payés (brut)	35 762,00	35 762,00	
428600	Provision charges de personnel	80 590,00	80 590,00	
	<u>Charges sociales</u>			
431000	URSSAF CVL	14 349,00	14 349,00	
431200	URSSAF LIMOUSIN	17,00	17,00	
437500	IRCANTEC	1 208,42	1 208,42	
437350	ARIAL/CNP RETRAITE SUPPL	3 869,10	3 869,10	
437360	HUMANIS-RETRAITE ARRCO	1 648,32	1 648,32	
437600	HUMANIS-APRI - Prévoyance	1 202,74	1 202,74	
437700	Couverture Santé HARMONIE MUTUELLE	1 572,00	1 572,00	
438600	Charges sociales / congés payés	14 210,00	14 210,00	
	<u>Impôts et taxes salariales et fiscales</u>			
442100	DGFIP Prélèvement à la source	521,00	521,00	
447110	Taxe sur les salaires	2 313,00	2 313,00	
447300	Taxe FPC	4 555,00	4 555,00	
447500	TRESOR PUBLIC	332,00	332,00	
	<u>Autres</u>			
468CSE	CSE	0,41	0,41	
	TOTAL	184 199,92	184 199,92	0,00

Autres informations :

Information sur les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants (loi du 23/05/2006) :

Les trois plus hauts cadres dirigeants comprennent les cadres dirigeants au sens de l'article L 212-15-1 du code du travail ainsi que les dirigeants de droits.

Compte tenu de la présence d'une seule personne rémunérée ayant la délégation de signature, il n'est pas communiqué, pour des raisons de confidentialité, la rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants.

Information sur le suivi des contributions volontaires en nature :

C'est une obligation comptable depuis 2020, les heures de bénévolat au profit de l'Association ont été recensées via des fiches individuelles déclaratives (48 ont été remplies cette année).

Pour l'année écoulée, la totalité de ce recensement s'élève à 5 204 heures soit l'équivalent de 743 jours (à 7h/jour) soit en € (en équivalent SMIC brut moyen 2025 chargé à 40%) => 5 204 h x 11,88€ x 1,40 = **86 553,60**

Ce montant a été saisi en Comptabilité pour la 1^{ère} fois cette année (l'information était seulement indiquée dans l'annexe les années précédentes).